



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 26 avril 2019 à Colmar

### CRD facultative : où est la simplification attendue ?

**C'est la porte ouverte aux démarches opportunistes et à la surenchère des charges pour les vigneronns !**

*La simplification annoncée n'aura pas lieu : après des mois de discussions, les Douanes ont clairement choisi de ne pas avancer, et d'aller finalement vers une CRD facultative sans simplification de l'usage des autres titres de mouvement. Moralité, rien ne change et le caractère facultatif de la CRD ne sert à rien. Face à cette absence d'évolution, il est urgent de revenir à la situation antérieure : si un système antifraude doit être maintenu autant conserver celui qui a fait ses preuves et qui est moins coûteux pour les vigneronns : la CRD et rien que la CRD !*

Les Vignerons Indépendants de France militaient pour le maintien de la CRD obligatoire, dont l'utilisation, connue de tous, permettait d'avoir une stabilité pour tous les opérateurs. Finalement, le caractère facultatif de la CRD a été décidé par l'administration à compter du 1er juin 2019.

Compte tenu de cette évolution, et dans la perspective de faciliter réellement les démarches pour les entreprises, les Vignerons Indépendants de France ont porté la voix d'une simplification totale en demandant la suppression des documents d'accompagnement tels que nous les connaissons aujourd'hui. C'est la proposition qui a été faite lors des discussions qui ont eu lieu avec les Douanes ces derniers mois : un simple ticket de caisse pour les volumes de vin inférieurs à 90 litres, et au-delà une facture standard.

Cependant, les Douanes viennent d'annoncer qu'au 1er juin prochain, la CRD, le DSA et le DSAC seraient les 3 titres de mouvement autorisés... Notre proposition n'a donc pas été retenue, par crainte d'éventuelles fraudes. C'est-à-dire que finalement, rien ne va évoluer.

**Les Vignerons Indépendants craignent, dans ce contexte, de voir apparaître en lieu et place de la CRD un nouveau système, plus complexe, plus cher, et surtout inutile pour 95 % des vigneronns !**

**Pour couper court à tout risque de complexification, les Vignerons Indépendants demandent le retour du caractère obligatoire de la CRD ! Celle-ci, on l'a oublié, a d'ailleurs été créée à l'époque pour une raison toujours d'actualité : simplifier la vie des vigneronns en se substituant aux DSA et DSAC !**

#### Contact presse :

Alain RENOUE

Tel. 03 89 41 97 41

alain.renou@synvira.com